Envoyé en préfecture le 05/11/2026
Reçu en préfecture le 05/11/2026
Publié le
ID : 038-263810137-20261104-2026_51_DA-CC

Centre Communal d'Action Sociale

DÉCISION ADMINISTRATIVE

N° 2026_51_DA

Prise en application de la délibération du Conseil d'Administration du CCAS de VIF en date du 21 avril 2026 et conforme aux dispositions des articles R.123-21 et R.123-22 du Code de l'Action Sociale et des Familles,

Objet :

Contrat de de mise à disposition entre le CCAS de Vif et le groupement d'employeurs Profession Sport Culture 38
Mise à disposition d'un intervenant pour la « gym douce senior »

Le Président du CCAS de VIF (Isère)

DÉCIDE

De conclure, avec le groupement d'employeurs Profession Sport Culture 38 représenté par Elodie TARRICONE SCARABELLI – Maison Départementale des Sports – 7 rue de l'Industrie – 38320 EYBENS :

Un contrat de mise à disposition afin de fixer les modalités d'intervention de Thomas HERVOUET DES FORGES, animateur sportif, chargé d'animer des séances de « gym douce » à destination d'un public seniors.
Les séances se dérouleront les jeudis du 05/11/2026 au 31/12/2026 sur une base de 24,75 heures sur la période.
Le coût total de la prestation pour la période s'élève à 1 188 € (mille cent quatre vingt huit euros), avec une régularisation des heures à l'issue du contrat en fonction du réalisé.

	Prix unitaire	***Quantité***	***Total***
Coût TTC	48 €	24,75 heures	1 188 €
TOTAL TTC			**1 188 €**

De signer le contrat annexé à la présente décision administrative.

Fait à Vif,

Signé électroniquement par : Guillaume CARASSIO
Date de signature : 05/11/2026
Qualité : Président du CCAS

Monsieur Le Président du CCAS,
Guillaume CARASSIO

Le Président du CCAS, soussigné, certifie sous sa responsabilité, que le présent acte publié sous forme électronique sur le site internet de la collectivité est exécutoire et qu'il peut faire l'objet d'un recours au Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de cette date de publication.